



**Sessione di u 3 di marzu di u 2025**  
**Session du 3 mars 2025**

**Decisione N° 2025-7**  
**Décision N° 2025-7**

**Revisione di u primu schema d'asestu, di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa**  
**Révision du premier schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars, la Chambre des Territoires convoquée le 26 février s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

**Etaient présents : Mme et MM.**

ACQUAVIVA Jean Felix, ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, CECCALDI Attilius, CUCCHI Nicolas, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul Louis, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, MAROSELLI Dominique, MATTEI Jean Marc, MARTINETTI Achille, MONDOLONI Christophe, PADOVANI Marie Hélène, POZZO DI BORGIO Louis, ROCCA Antoine, ROCCHI Ange Toussaint, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, TIBERI Francois, VIVONI Ange Pierre

**Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mme et M.**

ARRIGHI Fabien à Philippe GHIONGA, ORSONI Marie France à CECCALDI Attilius,

**Etaient absents et excusés : Mmes et MM.**

BERTOLOZZI Paul Antoine, DELPOUX Jean Louis, LORENZI Pierre, MAUPERTUIS Marie Antoinette, PASQUALAGGI Jean Marie, PERENEY Jean, SANGUINETTI Patrick, TERRIGHI Charlotte,

**Etaient absents : MM.**

BRUZI Benoît, CECCOLI François Xavier, FRANCESCHI Jean Claude, LUCCIONI Jean Baptiste, LUCIANI Xavier, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI Francois-Marie, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles, SBRAGGIA Stéphane

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** Le rapport n° 2025-07, relatif à la révision du premier schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse
- VU** Les documents relatifs à la révision du premier schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse,

## **LA CHAMBRE DES TERRITOIRES**

À l'unanimité des membres présents

**SALUE** l'engagement de la Collectivité de Corse à faire reconnaître à la Corse son statut d'Île Montagne tel qu'il est défini par la loi, permettant d'élaborer une stratégie pour le massif corse au moyen d'un schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne (SADPM).

**PREND ACTE** du bilan présenté par la Collectivité et des actions menées par le Comité de Massif, conçu en cohérence avec le plan montagne du PADDUC dont l'objectif était de favoriser la déclinaison opérationnelle.

**SALUE** les volumes financiers mobilisés et les principales typologies de projets pouvant être synthétisés comme suit :

1. Financement des investissements dans les infrastructures et réseaux
2. Amélioration de l'accès aux services publics essentiels pour les populations de l'intérieur
3. Valorisation du tourisme de montagne (itinéraires de randonnées, rénovation de gîtes, créations de circuits touristiques)
4. Développer l'agriculture pastorale en valorisant les estives en complément des actions portées par l'ODARC (Office du Développement Agricole et Rural de Corse).

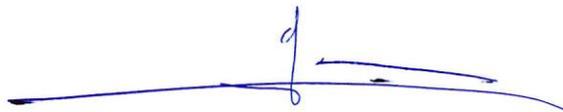
**SOULIGNE** l'importance de tenir compte des enjeux environnementaux lors de l'élaboration du schéma.

**SALUE** la pertinence des trajectoires définies et l'investissement des différents acteurs dans la définition de ces orientations.

**APPROUVE** le projet de révision du schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse pour la période 2025-2030.

**SOUHAITE** être associée à sa mise en œuvre et souligne la nécessité de revitaliser les territoires de montagne de façon pérenne.

**U Presidente di a Camera di i territorii,  
Le Président de la Chambre des Territoires,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' and 'S' followed by a horizontal line with a small upward curve at the end.

**Gilles Simeoni**